

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2014/02/14/2014003084/justel>

Dossier numéro : 2014-02-14/18

Titre

14 FEVRIER 2014. - Loi domaniale

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 27-03-2014 page : 26733

Entrée en vigueur : 06-04-2014

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74, 3° de la Constitution.

[Art. 2](#). Sont approuvées les conventions suivantes :

1° L'acte du 26 janvier 2007 portant vente par l'Etat belge à la société coopérative à responsabilité limitée " The House of Marketing " d'un bâtiment administratif avec terrain sis à Malines, Graaf Van Egmontstraat 22, het Kardinaal Mercierplein, de Korte Nieuwstraat en de Oude Brusselsestraat, d'une superficie de 8 a 48 ca, pour le prix de 1.806.000 euros;

2° L'acte du 10 octobre 2007 portant vente par l'Etat belge à la SPRL " PATRIMOZY " d'un ensemble formant un dépôt de munitions désaffecté, sis rue de Fontaine au lieu-dit " Sur le Plain de Sawhay " à Grâce-Hollogne, d'une contenance cadastrale de 10 ha 73 a 05 ca et selon mesurage de 10 ha 56 a 48 ca, pour le prix de 1.600.000 euros;

3° L'acte du 22 avril 2008 portant vente par l'Etat belge à la SA " Mopro Antigoon " d'un bâtiment avec terrain, connus sous le nom de " Mess Antigoon ", partie de l'ex-domaine militaire Hôpital Militaire, d'une superficie selon métré de 2 249 m², sis à Anvers, Marialei 53/2, pour le prix de 2.400.000 euros;

4° L'acte du 2 octobre 2009 portant vente par l'Etat belge à la SA CICERONE du Domaine " Les Bruyères ", ensemble immobilier comportant 120 appartements, 120 garages, un parc et une cabine électrique, sis chaussée du Roeulx à Mons, d'une superficie de 2 ha 68 a 24 ca, pour le prix de 5.750.000 euros;

5° L'acte du 6 octobre 2009 portant vente par l'Etat belge à la Région flamande de terrains sis à Beveren, d'une superficie de 59 ha 44 a 36 ca, pour le prix de 2.049.291 euros;

6° L'acte du 14 octobre 2009 portant vente par l'Etat belge à la SA " DVG " de l'ex-Commandement Provincial de la Défense comprenant deux bâtiments administratifs avec terrain, de superficies respectives de 5 a 54 ca et 10 a 31 ca, sis à Gand, Coupure 100 et 102, pour le prix de 2.850.000 euros;

7° L'acte du 14 octobre 2009 portant vente par l'Etat belge à l'association momentanée " Bancroft-Greenbuild " d'un bâtiment administratif d'une superficie de 6 a 13 ca, sis à Gand, Henegouwenstraat 81 (également connu ou ayant été connu portant le numéro 95), pour le prix de 1.830.000 euros;

8° L'acte du 16 avril 2010 portant vente par l'Etat belge à la ville d'Ostende d'une partie de la caserne de la marine " BOATSMAN JONSON " d'une superficie de 02 ha 14 a 93 ca, sise derde en drieëntwintigste Linieregimentsplein à Ostende, pour le prix de 5.000.000 euros;

9° L'acte du 17 janvier 2011 portant vente par l'Etat belge à Monsieur Eddy LEEMANS et à la SPRL " LINC LEXINGTON " d'un complexe de bâtiments d'une superficie de 3 217 m, sis Korte Vlierstraat 6/8/10/12/14 et Kloosterstraat 71/73/75 et 99 à Anvers, pour le prix de 1.850.000 euros;

10° L'acte du 29 septembre 2011 portant vente par l'Etat belge à la SPRL " SPENCER DISTRICT " d'un terrain de golf de 13 trous, d'un clubhouse et d'autres bâtiments d'une superficie de 44 ha 98 a 47 ca sis sur le territoire de